

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 octobre 2023 à 19h00

Présents: MM Choisy Michel, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Caule D, Grimal C, Letupe L

Pouvoirs: Mme Ricquebourg (à Mme Grimal), Mr Cozette (à Mr Grimal), Mme Blot (à Michel Choisy)

Absents : Mr Butez, Marc Choisy

Secrétaire de Séance : Mme PILLON Marynes

Lecture du précédent compte rendu.

Régularisation acquisition terrain Monsieur Paul

Le Conseil municipal doit régulariser l'acquisition de la Parcelle AH63 appartenant à Monsieur Paul. Cette acquisition avait été décidée en 2018 pour permettre le passage du réseau d'eaux pluviales. L'achat n'avait pas encore pu être finalisé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain d'une surface de 400 m² au prix revalorisé de 2.88 €/m² soit 1152 €.

Délibération pour contrats temporaires et contrats remplacements.

- Monsieur le Maire explique au conseil que, selon le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-13, lorsque les besoins du service justifient le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, le Maire peut recruter des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

- Le Maire explique que :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante à l'unanimité :

- Décide la création de deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet afin d'assurer les fonctions d'accompagnatrice de bus pour l'un à compter du 04/09/2023 et agent de garderie pour l'autre à compter du 06/11/2023.

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur ses emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

- Précise que la rémunération de ces agents sera basée sur l'indice brut 397 Majoré 370

- Autorise Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois, à accomplir les formalités et à signer les contrats.

Location logement presbytère

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation sont bientôt terminés et que le logement va pouvoir être remis à la location. Les candidatures seront à déposer chez Maître Painset, Huissier de Justice à Rosières en Santerre.

Le Conseil municipal précise qu'il souhaite que ce logement soit occupé par une famille avec des enfants.

Le conseil municipal fixe le montant du loyer à 600€.

Règlement intérieur Cimetière

Monsieur le Maire explique qu'à la création du columbarium, un règlement avait été établi par le conseil municipal, mais le cimetière communal lui, n'a pas de règlement. Monsieur le Maire souhaite qu'une commission de travail se crée afin de réaliser ce règlement.

Création d'association, subvention de démarrage

Monsieur Grimal, 1^{er} adjoint explique qu'une association va voir le jour à Rollot « Au pré d'Isidore » et qu'il serait souhaitable de verser une subvention de démarrage.

Le Conseil municipal après délibération décide à 11 voix pour et 2 abstentions (Mr Harrisart et Mr Choisy) d'accorder une subvention de démarrage de 500 € à cette association sous réserve de présentation des documents officiels de création.

Questions diverses

Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par des sociétés qui seraient intéressées pour implanter des panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge. Véolia qui est propriétaire de site est plutôt favorable au projet qui permettrait à la commune de percevoir des taxes et de valoriser un terrain inutilisé.

Projet immobilier sur friches communales

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un opérateur immobilier (AMSON) serait intéressée pour réaliser 2 projets immobiliers sur les 2 friches situées sur la commune de Rollot.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Maire informe les conseillers que monsieur le Sous-Préfet de Montdidier est venu en visite à la Mairie de Rollot afin de s'entretenir avec lui et aborder différents sujets dont le « Plan France ruralité » qui permettrait à certaines communes d'être accompagnées dans l'élaboration de leurs différents projets.

Fin de séance 20h40